Protection des ressources naturelles: conservation des forêts tropicales, action communautaire

1993/0500(SYN) - 26/02/1993 - Document de base législatif

La proposition de règlement fixe les objectifs et les modalités d'une action communautaire visant à contribuer à la conservation des ressources des forêts tropicales. La Communauté apportera un soutien financier et technique aux actions d'encouragement des pays en voie de développement et de leurs organisations régionales visant à conserver les forêts tropicales (études, projets de terrains, publications, films, séminaires). Une priorité sera accordée à: - la sauvegarde des ressources forestières (analyse des causes de la déforestation et mise en place d'actions pour ralentir la déforestation); - la gestion durable des forêts désignées pour la production de bois et autres produits; - l'intervention des population locales dans la préparation et la mise en oeuvre des actions à financer; - la mise en place d'infrastructures répondant aux besoins de formation, de recherche, de législation et de renforcement des institutions qui visent à la sauvegarde des ressources forestières. La Commission soumettra chaque année un rapport au Conseil et au Parlement européen.